

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 9 janvier 2017

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 9 janvier 2017, à 19h00, au Centre Lac Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.**

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Thomas McGovern, et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Est absent : monsieur le conseiller Ronald Myles.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, monsieur Gilbert Arel et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Sept (7) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1 Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue et une excellente nouvelle année aux personnes présentes dans la salle. Il souligne le travail des employés des Travaux publics pendant la période des Fêtes et remercie les nombreux bénévoles pour leur travail sur les sentiers linéaires et la patinoire à la plage Douglass. Il confirme le dépôt de la quittance dans le dossier *Refcon c. Turcot et Ville de Lac-Brome*.

**2017-01-01**

**1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2017-01-02**

**1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 (budget 2017)**

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 (budget 2017).

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 (budget 2017).

**ADOPTÉ**

## **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

N/A

## **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Marie-Josée Grégoire : Demande une précision concernant l'affichage. Le maire donne la précision demandée.

## **4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

### **4.1 ADMINISTRATION**

2017-01-03

#### **4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis**

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **1 234 425,60 \$;**
- Comptes à payer : **694 452,64 \$.**

**ADOPTÉ**

- 4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
- 2017-01-04 4.1.2.1 Décomptes progressifs**
- Il est*
- Proposé par Robert Laflamme  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*
- QUE le Conseil autorise la dépense de **135 135,92 \$**, taxes incluses, (net de la retenue), à titre de paiement à **Maadi Groupe Inc.** pour le contrat AO 2016-19 - Sentier linéaire Argyll (installations des passerelles).
- ADOPTÉ*
- 2017-01-05 4.1.2.2 Dépenses diverses**
- Il est*
- Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Thomas McGovern  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*
- QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes :
- 2 723,76 \$**, taxes incluses, à titre de paiement à **Monty Sylvestre** pour services juridiques.
- ADOPTÉ*
- 4.1.3 Ententes, contrats et mandats**
- 2017-01-06 4.1.3.1 Chlorure abat-poussière – Mandat UMQ**
- ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;
- ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :
- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
  - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
  - précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement*

adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE Ville de Lac-Brome confie à l'UMQ le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de Ville de Lac-Brome pour l'année 2017;

QUE Ville de Lac-Brome confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, Ville de Lac-Brome accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, Ville de Lac-Brome s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, Ville de Lac-Brome s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE Ville de Lac-Brome reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**

2017-01-07

#### 4.1.3.2 Assurances collectives – Mandat UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudiqué;

QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

*ADOPTÉ*

2017-01-08

#### 4.1.3.3 Contrat 2016-19 - Passerelles sentier linéaire – Avenant

ATTENDU les résolutions 2016-08-265, 2016-09-297 et le contrat AO 2016-19 pour la conception, fabrication, fourniture et installation de passerelles de sentier linéaire;

ATTENDU un imprévu concernant l'installation de pieux, nécessaires à la réalisation desdites passerelles;

ATTENDU QUE le directeur général a rendu compte aux élus des modifications contractuelles nécessaires pour permettre l'installation des pieux dans le cadre de ce contrat et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la modification du contrat AO 2016-19 de manière à y prévoir l'installation de pieux, selon les spécifications fournies par la Ville, ainsi que la dépense supplémentaire, au montant de **15 977,88 \$**, taxes en sus.

**ADOPTÉ**

#### **4.1.4 Ressources humaines**

2017-01-09

##### **4.1.4.1 Rémunération des employés cadres et des employés non syndiqués – Indexation**

ATTENDU la structure salariale concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les recommandations du directeur général concernant les indexations des salaires des employés municipaux et de la structure salariale, lesdites recommandations ayant été soumises en réunion de travail;

ATTENDU QUE ces indexations concernent uniquement les employés cadres et non syndiqués permanents;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil conserve, telle quelle, la structure salariale des cadres et les employés non syndiqués de la Ville;

QUE le Conseil approuve les recommandations et autorise les indexations de la rémunération annuelle des employés cadres et non syndiqués permanents, selon le détail de la recommandation susmentionnée;

QUE les indexations soient en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ADOPTÉ**

2017-01-10

#### 4.1.4.2 Retraite – Surplus affecté fonds de départ

ATTENDU le départ à la retraite d'un employé du service des Travaux publics après plus de 25 ans de services à la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général concernant la prime de retraite de l'employé;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur général concernant la prime à la retraite dudit employé et autorise le paiement à celui-ci du montant spécifié dans la recommandation, ladite recommandation à être classée au dossier de l'employé;

QUE le Conseil autorise, en date du 31 décembre 2016, le transfert au fond général du montant de 10 000 \$ du poste comptable surplus affecté 59.131.00.000 au poste comptable excédent de fonctionnement affecté 03.510.00-000.

**ADOPTÉ**

#### 4.1.5 Divers

2017-01-11

#### 4.1.5.1 Rémunération des élus – Indexation

ATTENDU QUE le *Règlement sur le traitement des élus municipaux* permet d'indexer à la hausse la rémunération des élus municipaux pour chaque exercice financier;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le traitement des élus municipaux soit indexé à la hausse pour l'exercice financier 2017 du montant indiqué à l'*Avis relatif à l'indexation des minimums et des maximums applicables à la rémunération et à l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'exercice financier de 2017*, ladite indexation étant en vigueur en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ADOPTÉ**

2017-01-12

#### 4.1.5.2 Frais de représentation – Remboursement

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **298 \$** en remboursement des frais de représentation du maire Burcombe pour l'année 2016.

**ADOPTÉ**

### 4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

#### 4.2.1 Règlement d'emprunt pour rénovation de l'hôtel de ville – Avis de motion

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement d'emprunt pour la rénovation de l'hôtel de ville.

2017-01-13

#### 4.2.2 Règlement d'emprunt parapluie (véhicules) – Adoption

ATTENDU QUE le maire Richard Burcombe a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 décembre 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement d'emprunt parapluie pour l'acquisition de véhicules;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le maire Burcombe a expliqué l'objet du Règlement, ses coûts et son mode de financement, le cas échéant;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2017-03 (Règlement autorisant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 000 000 \$)*;

QUE le Conseil demande au greffier de voir à la tenue (lieu, date et heures) d'un registre des personnes habiles à voter sur ce Règlement.

**ADOPTÉ**



2017-01-14

#### **4.2.3 Règlement sur l'occupation du domaine public – Adoption**

ATTENDU QUE le maire Richard Burcombe a, lors de la séance ordinaire du Conseil du 5 décembre 2016, donné avis de motion que serait présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement sur l'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE les élus déclarent avoir reçu ledit projet de Règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE le maire Burcombe a expliqué l'objet du Règlement, ses coûts et son mode de financement, le cas échéant;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil adopte le *Règlement 2017-04 (Règlement sur l'occupation du domaine public)*;

QUE le Conseil désigne le service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement responsable de l'application dudit règlement, plus particulièrement toute personne occupant, au sein de ce service, l'un des postes suivants : directeur, inspecteur.

**ADOPTÉ**

## **5. URBANISME**

### **5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement**

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

### **5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement**

Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

### 5.3 DEMANDE(S) DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2017-01-15

#### 5.3.1 264, chemin de Knowlton – Lot 4 266 297, Zone UCV-5-K15

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne sur poteaux;

ATTENDU la résolution 16-142 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne sur poteaux au 264, chemin de Knowlton – Lot 4 266 297, zone UCV-5-K15.

**ADOPTÉ**

2017-01-16

#### 5.3.2 569, chemin de Knowlton – Lot 4 267 972, Zone UC-4-L13

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement d'un bâtiment commercial;

ATTENDU la résolution 16-143 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'agrandissement d'un bâtiment commercial au 569, chemin de Knowlton – Lot 4 267 972, zone UC-4-L13.

**ADOPTÉ**

### 5.4 DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE

*Le conseiller Patterson invite toute personne désirant présenter une observation avant le vote du Conseil à le faire.*

2017-01-17

#### 5.4.1 Lot 5 101 305, rue Gagné – Zones URB-1-C16 et UMB-2-D16

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement permettant de cadastrer la rue Gagné qui est déjà aménagée et d'en prolonger une nouvelle section;

ATTENDU QUE la demande vise à créer une rue d'une largeur de 12.21 mètres, un lot d'une largeur de 49,2 mètres et un étang à 1,69 mètre de la ligne avant et 9,51 mètres de la ligne latérale, le tout tel qu'illustré au plan projet de Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, à son dossier 70386;

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement no 597* exige, à l'article 31, une largeur de rue de 15 mètres, à l'article 42, une largeur de lot de 50 mètres et le *Règlement de zonage no 596* exige à l'article 77, pour un étang une distance de 10 mètres de toute ligne de lot;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure en lien avec cette demande de lotissement;

ATTENDU la résolution 16-144 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande à la condition que la ligne mitoyenne entre la parcelle 1 et la parcelle 2 soit modifiée pour permettre une distance conforme de 10 mètres de l'étang;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

*Le conseiller Laflamme se déclarant en conflit d'intérêt et s'abstenant de participer à la délibération et au vote*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au Lot 5 101 305, rue Gagné, zones URB-1-C16 et UMV-2-D16, à la condition que la ligne mitoyenne entre la parcelle 1 et la parcelle 2 soit modifiée pour permettre une distance conforme de 10 mètres de l'étang.

*ADOPTÉ*

**2017-01-18**

**5.4.2 35, chemin de la Baie Rock-Island – Lot 4 267 503, Zone UV-9-F14**

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 4 267 503;

ATTENDU QUE le propriétaire propose l'implantation d'une résidence à 2,3 mètres de la ligne latérale gauche et 2,32 mètres de la ligne latérale droite;

ATTENDU QUE l'article 137 du Règlement de zonage no 596 prévoit une marge latérale exigible de 2,4 mètres pour la zone concernée;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE le lot concerné est particulièrement étroit, ayant en moyenne 47 pieds de largeur;

ATTENDU QUE la demanderesse, qui vise une construction de type préfabriqué, souligne au CCU qu'une réduction additionnelle de la largeur du bâtiment aurait un impact sur le volet fluidité et fonctionnalité de la résidence;

ATTENDU la résolution 16-145 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant les empiétements dans les deux marges latérales de la propriété sise au 35, chemin de la Baie Rock-Island – Lot 4 267 503, zone UV-9-F14.

**ADOPTÉ**

**2017-01-19**

**5.4.3 128, chemin de West Brome – Lot 3 938 682, Zone AFV-1-P3**

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement d'une enseigne de type particulier;

ATTENDU QUE ce remplacement d'enseigne, projeté dans le cadre d'un changement de nom de l'auberge, serait effectué sur le lot 3 940 531, lequel est contigu à cet établissement commercial;

ATTENDU QUE l'enseigne en place sur le lot 3 940 531 n'a jamais été autorisée à cet endroit;

ATTENDU QUE l'article 59 du *Règlement de zonage no 596* n'autorise pas ce type particulier d'enseigne dans la zone concernée;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE le propriétaire a donné des précisions sur sa demande au CCU;

ATTENDU la résolution 16-146 du CCU et sa recommandation au Conseil de refuser la demande;

*Il est*

*Proposé par Robert Laflamme*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil refuse la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 128, chemin de West Brome – Lot 3 938 682, zone AFV-1-P3, l'application du règlement municipal ne causant pas de préjudice sérieux au demandeur.

*ADOPTÉ*

## **5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ**

*N/A*

## **5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT**

**2017-01-20**

### **5.6.1 Lot 5 101 305, rue Gagné, Zones URB-1-C16 et UMV-2-D16**

ATTENDU le dépôt d'une demande de lotissement du lot 5 101 305 visant la création de nouveaux lots à construire;

ATTENDU les articles 23 et 24 *du Règlement de lotissement no. 597*;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain visé par le plan relatif à l'opération cadastrale propose de céder gratuitement à la Ville le lot 4 265 768 (hors du secteur visé), pour fins d'établissement ou d'agrandissement d'un parc, terrain de jeux, sentiers ou au maintien d'un espace naturel;

ATTENDU la résolution 16-147 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter ledit lot;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (4 pour, 0 contre)*

*Le conseiller Laflamme se déclarant en conflit d'intérêt et s'abstenant de participer à la délibération et au vote*

QUE le Conseil accepte la cession gratuite à la Ville du lot 4 265 768 hors du secteur visé, étant d'avis qu'il convient à l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux, de sentiers piétonniers ou récréatifs, ou au maintien d'un espace naturel;

QUE le Conseil mandate le directeur général, Gilbert Arel, et le maire, Richard Burcombe à signer l'acte de cession ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT**

### **6.1 Rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Incendies et responsable des Premiers répondants.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics**

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service des Travaux publics.

2017-01-21

### **7.2 Permission de voirie annuelle – MTQ**

ATTENDU QUE toute intervention sur le réseau routier du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le territoire de la Ville doit faire l'objet d'un permis;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Karine Fortin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil demande au Centre de services de Foster du MTQ de lui accorder une permission de voirie annuelle pour les interventions sur les réseaux d'égouts et d'aqueducs;

QUE la Ville se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas dix mille dollars (10 000 \$);

QUE la personne responsable pour la signature des permis soit le directeur des Travaux publics ou, selon le cas, le directeur général;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de douze (12) mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

*ADOPTÉ*

### **7.3 Amélioration du réseau routier – Subventions**

**2017-01-22**

#### **7.3.1 Chemin du Mont-Écho**

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec accorde à la Ville une aide financière de 26 278 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal (amélioration du chemin du Mont-Écho);

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve la dépense pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 26 278 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin ou la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ**

**2017-01-23**

#### **7.3.2 Chemin divers**

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec accorde à la Ville une aide financière de 25 000 \$, échelonnée sur 3 (trois) années budgétaires, pour l'amélioration du réseau routier municipal (amélioration des chemins Scott, Foster, Tibbit's Hill et Taylor);

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Thomas McGovern*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve la dépense pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 25 000 \$, échelonné sur trois (3) années budgétaires, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin ou la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ**

2017-01-24

#### 7.4 Programme d'aide financière à l'entretien de la route verte

ATTENDU l'aide financière au montant de 14 700 \$ accordée à la Ville par le ministre des Transports du Québec pour l'entretien des accotements revêtus de la route verte (entretien du chemin de Brome);

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil approuve la dépense pour les travaux exécutés sur le chemin de Brome pour un montant subventionné de 14 700 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin ou la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ**

### 8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

#### 8.2 Demande(s) d'aide financière

2017-01-25

##### 8.2.1 Fiducie foncière de la Vallée Ruiter

ATTENDU la demande d'aide financière présentée à la Ville par la Fiducie foncière de la Vallée Ruiter;

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Robert Laflamme*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **1 000 \$** à titre de contribution financière de la Ville à l'édition 2017 du programme « *Faune sans frontière* » de la **Fiducie foncière de la Vallée Ruiter**.

**ADOPTÉ**



2017-01-26

**8.2.2 Centre de pédiatrie « Main dans la Main »**

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil autorise la dépense de **5 000 \$** à titre de contribution financière de la Ville pour l'année 2017 au **Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la Main** afin d'améliorer l'accessibilité des services de l'organisme pour les enfants vulnérables.

*ADOPTÉ*

**8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public**

*N/A*

**8.4 Pacte Brome-Missisquoi**

2017-01-27

**8.4.1 Académie Knowlton**

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à présenter au Pacte Brome-Missisquoi le projet de serre de l'Académie Knowlton (*Knowlton Academy Greenhouse and Gardens Project*) et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

2017-01-28

**8.4.2 Société Historique Comté de Brome**

*Il est*

*Proposé par Karine Fortin*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil appuie la demande présentée au Pacte Brome-Missisquoi par la Société Historique du Comté de Brome dans le cadre de son projet « *From Forest to Fields* ».

*ADOPTÉ*

## 9. ÉCONOMIE LOCALE

2017-01-29

### 9.1 Internet haute vitesse

ATTENDU la récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à l'effet que l'accès à un service Internet à large bande constitue un service de télécommunication de base pour tous les Canadiens;

ATTENDU QUE la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, aussi responsable de la Stratégie numérique, madame Dominique Anglade, est d'avis que l'Internet haute vitesse est un puissant levier de développement numérique et socioéconomique pour dynamiser l'économie du Québec et de ses régions;

ATTENDU QUE le Conseil estime qu'en conséquence il est essentiel que les citoyens, les entreprises et les organismes bromois puissent bénéficier d'un service Internet haute vitesse de qualité sur l'ensemble du territoire de la Ville;

ATTENDU QUE certains secteurs de la Ville sont mal desservis ou ne le sont carrément pas et qu'il est dans l'intérêt général d'appuyer toute démarche visant à offrir à ces secteurs un service de qualité égal et à un coût comparable au service offert dans les secteurs bénéficiant d'un service de pointe;

ATTENDU les divers programmes visant à bonifier l'offre de services Internet haute vitesse, notamment « Brancher pour innover » du gouvernement fédéral et « Québec branché » du gouvernement provincial;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

*Le conseiller Lee Patterson déclarant son conflit d'intérêt et s'abstenant des délibérations et du vote*

QUE le Conseil invite toute entreprise de fourniture de service Internet haute vitesse à solliciter l'appuie de l'administration municipale pour obtenir de l'aide gouvernementale pour la réalisation d'un projet internet haute vitesse visant tout ou partie du territoire de la Ville;

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à présenter pour et au nom de la Ville, en collaboration avec un organisme ou par elle seule, ou à appuyer, pour et au nom de la Ville, tout projet dont la réalisation lui paraît susceptible d'améliorer le service internet haute vitesse sur le territoire de la Ville et, plus généralement, à signer tout

document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

*ADOPTÉ*

## **10. VARIA**

*N/A*

## **11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Roger Hébert : Demande si la Ville prévoit réaliser des travaux sur la rue Papineau, au printemps. Le maire répond qu'il existe un plan d'intervention pour les voies de circulation en général et le conseiller Laflamme et le directeur général confirment la forte probabilité des travaux. Demande également des précisions sur la contribution pour parcs. Le maire donne les précisions demandées.

Pierre Beaudoin : Demande des précisions concernant l'évènement « *Les Printemps meurtriers* ». La conseillère Morin répond que l'annulation de l'évènement est pour la seule année courante. Demande également des précisions concernant les contributions pour espace verts et le Règlement sur l'occupation du domaine public. Le directeur général et le greffier donnent les précisions demandées.

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2017-01-30**

*Il est*

*Proposé par Thomas McGovern*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h07.

*ADOPTÉ*

---

*Richard Burcombe*  
*Maire*

---

*Me Edwin John Sullivan*  
*Greffier*

